Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Dhoulhajja 1445
14 Juin 2024

N° 69

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1574**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1574**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1577**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1583**
Homologation de résolutions **1583**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1584**
Avis aux créanciers **1589**
Convocations
Sociétés anonymes **1591**
Sociétés à responsabilité limitée **1595**
Sociétés communautaires **1595**
Autres sociétés **1596**
Divers
Avis au public **1596**
Actes Administratifs
Avis au public **1597**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan des ASSURANCES BIAT **1599**
Bilan de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement **1604**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société Communautaire

Nom : AFAQ BELIANA

Type de société : locale

Adresse : Beliana El Amra Sfax

Montant du capital souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Sfax le 3/6/2024 sous le n°11/24.

Nombre d'actions à souscrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 100 actions pour 10.000 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 100 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne : sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% de capital local de l'entreprise

- 20% pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35% par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Banque Tunisienne de Solidarité BTS à Sfax

Durée proposée pour la souscription : du 20/6/2024 au 14/7/2024

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de la Municipalité de EL AMRA et à la délégation EL AMRA.

Les fondateurs :

Cherif Sofiane : CIN n°08820370

Jallouli Adel : CIN n°05251683

Ben Ammar Hafedh : CIN n°08857082.

2024X00780SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital par apport en numéraire

Du 134 650 000 dinars au 143 700 000 dinars

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars

R.C : B1152312004

MF : 6186/DAM000

RNE : 0006186D

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed Beji KAIID ESSEBSSI Centre Urbain Nord 1082, RP-B.P. 1340

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2024 enregistré à la Recette des Finances Charguia 1 en date du 8 avril 2024, sous numéro 24703432, quittance n°55258 et suivant la déclaration de souscription et de versement enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er bureau Tunis en date du 23 mai 2024 sous le numéro 24801908 quittance n° 4715 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 29 mai 2024 sous n°202464964, il a été souscrit et libéré l'intégralité du montant de l'augmentation soit 9 050 000 dinars. Le capital a été ainsi augmenté du 134 650 000 dinars au 143 700 000 dinars.

2024R01601SANB2

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars

R.C : B1152312004

MF : 6186/DAM000

RNE : 0006186D

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed Beji KAIID ESSEBSSI Centre Urbain Nord 1082, RP-B.P. 1340

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration en date du 10 novembre 2023 enregistré à la recette des finances Charguia 1 en date du 1 décembre 2023, sous le numéro 23709655, quittance n°M122055, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 4 juin 2024 sous le numéro 202466732, les membres du conseil d'administration de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM ont décidé la cooptation de Monsieur Elyès Fakhfakh en qualité d'Administrateur pour les exercices 2023 et 2024.

2024R01602SANB2

Augmentation de capital

"SOCIETE POUR L'ENFANT ET LES LOISIRS DE LA FAMILLE S.E.L.F"

Société anonyme

Au capital de 3 450 000 DT

Siège social : N°7 rue Ribat Immeuble M'farej Bureau 201 La Corniche Sousse 4059

Identifiant Unique : 1570685W

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6/6/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 10/6/2024 enregistrement n°24501738, quittance n° M001993, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Sousse en date du 10/6/2024, sous le n°202468559, il a été décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire pour le porter de 3450000 DT à 4000 000 DT par l'émission de 55 000 nouvelles actions libérée en totalité lors de la souscription conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2024S00800SANB2

Nomination d'une Directrice Générale par intérim

BH LEASING

(Ex Modern Leasing)

(Filiale de Groupe BH BANK)

S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique : 0587756X

En vertu du PV du Conseil d'Administration du 3 Juin 2024, enregistré à la Recette des Finances de la Cité El Khadhra en date du 6/6/2024 sous le n°24700949 quittance n°M011038 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/6/2024 sous le n°202467865, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Madame Thouraya M'ZOUGHI en tant que Directrice Générale par intérim prenant effet le 4 Juin 2024.

2024401501SANB2

Nomination

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

MF : 6094A.A.M.000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2024, enregistré le 14 mai 2024 à la recette des finances Cité Mahrajène sous le n°24802243 quittance n°34068 et déposé au registre national des entreprises sous le n°202467835. Le dit procès-verbal, a décidé de nommer :

- Le Cabinet : MOORE AR TUNISIA.

- Le Cabinet : MOUSSA Walid.

Comme co-commissaires aux comptes pour Les exercices 2024-2025-2026.

2024401502SANB2

Nomination des membres du conseil d'administration

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A. au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

MF : 6094A.A.M.000

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mai 2024 que la nouvelle composition du conseil d'administration de la société est la suivante :

- Mr Hichem Driss : Président du C.A

- La société ARMICO : Trois Administrateurs

- La société MARHABA INTERNATIONAL : Administrateur

- La société MARHABA BEACH : Administrateur

- La société SALEM SOHOTO : Administrateur

- La société TOUR KHALAF : Administrateur

- La société MARHABA : Administrateur

- Mr Moncef Chaouch : Administrateur Indépendant

- Mr Abdel Wahab Ajroud : Administrateur Indépendant

- Mr Hatem Trigui : Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Le dit procès-verbal, de l'A.G.O tenue le 9 Mai 2024, a été enregistré le 14 Mai 2024 à la Recette des Finances Cité Mahrajène sous le n°24802243 quittance n°34068 et déposé au registre national des entreprises sous le n°202467835.

2024401503SANB2

PHOENICIA OLIVE OILS COMPANY

Société anonyme

Capital social : 700.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1119339K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/8/2021 (enregistré à la Recette des Finances de Bir El Kassaa le 7/9/2021 sous Qn°M027883 En°21701104)

Le siège social a été transféré de la Zone Industrielle Bir El Kassaa - 2013 Ben Arous au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 9/6/2024 sous Identifiant Unique n°1119339K et dossier n°202467542.

2024401519SANB2

Notice d'information Augmentation de Capital

Société : ACCENT ALPHA CONNECT COMPUTING FOR ENTREPRISE SA

Capital social : 153 340 DT

Siège social : Pôle Technologique de la Manouba

M.F 1575762N/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : ACCENT ALPHA CONNECT COMPUTING FOR ENTREPRISE SA

Forme juridique : SA

Objet social : Services informatique.

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 14 Mai 2024 au Registre National des Entreprises le 10/6/2024 sous le n° AC26762024

Montant de l'augmentation : 26 900 DT

Nombre d'actions à souscrire : 2 690 actions de 10 dinars libérées en numéraire et en compensation des créances :

- 1 394 DT actions à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et réservés à TUNISIAN DEVELOPEMENT FUND IV MUSANADA II.

- 1 296 actions à souscrire et à libérer intégralement en compensation des créances et réservés à CAPITAL ACT SEED FUND

- Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Versement des fonds : compte 140130133007003978 38 - ouvert auprès de la Banque BH - AGENCE ALAIN SAVARY

- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV MUSANADA II à hauteur de 1 394 actions et au profit de CAPITAL'ACT SEED FUND à hauteur de 1 296 actions.

2024401524SANB2

Augmentation du capital social d'une société anonyme par application des dispositions de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales (de 5 000 000 DT à 6 700 000 DT)

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au capital de 5 000 000 DT

64, Rue de Palestine 1002 - Tunis

Identifiant Unique n° : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

Objet : Société de Promotion et de Gestion Immobilière

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/5/2024 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 30 mai 2024 sous le n° 24501998, quittance n°M004889 a été déposée au Registre National des Entreprises sous le n°AC 01772024 en date du 11 Juin 2024.

La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2024 a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire d'un million sept cents mille dinars (1 700 000 dinars) pour le porter de cinq millions de dinars (5 000 000 dinars) à six millions sept cents mille dinars (6 700 000 dinars) et ce par l'émission de cent soixante dix mille (170 000) actions nouvelles de valeur nominale de dix dinars (10 dinars) l'action sans prime d'émission.

Caractéristiques de l'émission des actions :

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de un million sept cent mille dinars (1 700 000 dinars), pour le porter de cinq millions de dinars (5 000 000) à six millions sept cent mille dinars (6 700 000) et ce, par la création et l'émission de cent soixante dix mille (170 000) actions nouvelles de valeur nominale de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit dix dinars (10) l'action, sans prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux cent soixante dix mille (170 000) actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse à raison de dix-sept (17) actions nouvelles pour cinquante (50) anciennes.

Délai de souscription :

Le délai est fixé à 15 jours à partir de la parution de la notice d'information au journal officiel de la république tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE et ouvert auprès de la Banque Union Bancaire pour Le Commerce et l'industrie - Agence sise à Charguia 2 sous le compte numéro 11 104 0001806 083 788 17.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les cent soixante dix mille (170 000) actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du 1er janvier 2024 et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur.

Mise à jour des statuts :

Il a été décidé également de modifier l'article 6 des statuts.

2024401554SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers - liquidation

Société SITEFLOW FACTORY - En liquidation

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 33 000.000 Dinars Tunisiens

37 Rue Asdrubal Lafayette 1002 Tunis

MF : 000/A/M/1606193Z

RNE : 1606193Z

Par PV de l'assemblée du 8/4/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 22/4/2024 n°24501848, quittance : 32317, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Mme Lilia MAMLOUK, est nommée Liquidateur, investie de tous les pouvoirs.

Dépôt en a été effectué au RNE le 16/5/2024 sous le n°202461256.

A cet effet le liquidateur invite toute opposition et tout créancier à se déclarer régulièrement auprès du liquidateur au siège élu à cet effet, soit : 40 Avenue Hédi Chaker 8050 Hammamet, dans un délai de 1 mois à compter de la parution de la présente au JORT.

2024401505SRLB2

SOCIETE NORD-SUD SERVICES

SARL au capital de 450.000 dinars

Siège social : 58, Rue Ibn Khaldoun Tunis

MF : 0513505Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2024 enregistré à la Recette des Finances Av. de la Gare Tunis le 6 juin 2024 sous le n°24703590 quittance n°45971 et dont un exemplaire a été déposés au RNE, le 10 Juin 2024 sous le n°202468426 l'assemblée a décidé la nomination de Mr Mohamed AJILI gérant unique de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

2024401511SRLB2

SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE

SOCOOPEC

SARL au capital de 50.000.000 dinars

Siège social : 66, Avenue de Carthage Tunis

MF : 0001395P

Suivant PV de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 Juin 2024 enregistré à la Recette des Finances Av. de la Gare Tunis le 6 Juin 2024 sous le n°24703585 quittance n°45956 et dont un exemplaire a été déposé au RNE, le 10 Juin 2024 sous le n°202468423 l'Assemblée Générale a décidé la nomination de Mr Mohamed AJILI 1er gérant de la société et Mr Mohamed Ben Abdessalem Loukil 2ème gérant de la société. Ces nominations sont faites pour une durée indéterminée.

2024401512SRLB2

SOCIETE MONDIAL EXPORT

SARL au capital de 500.000 DT

Siège social : 66, Avenue de Carthage Tunis

MF : 0749656T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2024 enregistré à la recette des finances Av. de la Gare le 6 Juin 2024 sous le n°24703589 Q. n°45969 et dont un exemplaire a été déposé au RNE le 10 Juin 2024 sous le n°202468436 l'Assemblée a décidé la confirmation de la nomination de Mr Mohamed Ajili gérant unique de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2026.

2024401513SRLB2

SOCIETE GENERALE DE MATERIEL ET DE INTRANTS

SOGEMI

SARL au capital de 200.000 dinars

Siège social : 66, Avenue de Carthage Tunis

MF : 513464G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 Juin 2024 enregistré à la recette des Finances Av. de la Gare Tunis le 6 juin 2024 sous le n° 24703587 Q. n°45962 et dont un exemplaire a été déposé au RNE, le 10 Juin 2024 sous le n°20248435 l'Assemblée a décidé la nomination de Mr Mohamed Ajili gérant unique de la société pour une période indéterminée.

2024401514SRLB2

SOCIETE PROFORWARDPLUS

SARL au capital de 3,500 Dinars

Siège social : Apt 411 Imm D Résidence Diar El Ferdaous Manar 2, Tunis

Identifiant Unique : 1629187/A/A/M/000

Suivant PV de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2022, enregistré à la recette des finances El Menzah 9, le 22/3/2023 sous le n°23500999, quittance n°M030869, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 7/6/2024 sous le n°202468194, il a été décidé :

- Cessation d'activité et dissolution de la société et nomination de Mr Walid BOUGHATTAS liquidateur.

2024401532SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «PERFECT SOLUTION»

Société unipersonnelle à responsabilité limitée S.U.A.R.L.

Capital social : 1 000 DT

Siège social : Ariana Center Bureau A316 Ariana

Matricule fiscal : 1197053HAM000

UI : 1197053H

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 2024 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 28 Mai 2024 sous le n°24503859, quittance n°M071094 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°202466333 le 3 Juin 2024, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société PERFECT SOLUTION et la nomination de Mlle NESRINE MATHALI sis au bureau 1-4, immeuble ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080, en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, dans les délais légaux, leurs titres de créances entre les mains du liquidateur à son adresse sus-indiquée.

2024401525SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, rédigé le 27/5/2024, légalisé auprès de la municipalité Mégrine le 28/5/2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5/6/2024 quittance numéro M052743 enregistrement numéro 24203839, Mme Bouziri Najet demeurante au 6 rue El Manema Manzah 8 Ariana a vendu à Mr Abidi Ilyes demeurant au 29 rue 10710 cité Ibn Sina Tunis la totalité d'un fonds de commerce (tous types de commerce) exploité au local sis au 4 rue 1 juin Mégrine Ben Arous.

Toute opposition doit être signalée à l'adresse de l'acheteur citée ci-dessus, dans un délai de vingt (20) jours au maximum à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Essabeh le 8/6/2024 page 13.

2024T00587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/5/2024 à la municipalité de Charguia 2 et enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariane le 14/5/2024 Quittance n°M065277 - Enregistrement n°24203350, la société ML Confiserie demeurant au 20 Résidence Aloulou Rue Bassatine Magasin n°4 - Les Jardins de l'Aouina et immatriculée au RNE sous le n°1536276L, représentée par son gérant Slim MAALEJ a vendu à la société PATISSERIE HACHICHA, demeurant au Magasin n°4, centre

IKRAM, El Menzah 7 - 2037 Ariana et immatriculée au RNE sous le n°1232798X, représentée par son gérant Skander Hachicha la totalité du fonds de commerce sis au n°113, Avenue Hédi Nouira - 8000 - Nabeul et consistant en un magasin de vente de pâtisseries.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT, et ce, dans l'adresse du fonds susmentionné ou au n°37, Rue Mongi Slim - Sidi Rezig, 2033 Ben Arous.

Cet avis est publié au journal Al Chourouk du 7/6/2024.

2024T00590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/5/2024 à la municipalité de Charguia 2 et enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariana le 14/5/2024 Quittance n°M065281, Enregistrement n°24203351, la société ML Confiserie demeurant au 20 Résidence Aloulou Rue Bassatine Magasin n°4 - Les Jardins de l'Aouina et immatriculée au RNE sous le n°1536276L, représentée par son gérant Slim MAALEJ a vendu à la société PATISSERIE HACHICHA, demeurant au Magasin n°4, centre IKRAM, El Menzah 7 - 2037 Ariana et immatriculée au RNE sous le n°1232798X, représentée par son gérant Skander Hachicha la totalité du fonds de commerce sis au n°37, Rue Mongi SLIM - Sidi Rezig, 2033 Ben Arous et consistant en un magasin de vente de pâtisseries.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT, et ce, dans l'adresse du fonds susmentionné.

Cet avis est publié au journal Al Chourouk du 11/6/2024.

2024T00591FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par les deux notaires à Grombalia Maître Najeh Kharrat et Maître Dorsaf Sassi en date du 30/3/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 11/6/2024 quittance n°M069014 Mr Kamel Ben Salah Mokhtar a cédé à titre de donation à son fils Mohamed Aziz Ben Kamel Mokhtar tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente Fast-Food situé à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 13/6/2024.

2024T00592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 23/5/2024, enregistré à la recette des finances de Djerba le 27/5/2024 (quittance n°M064285, enregistrement n°24203924), Madame Souad Ben Younes, titulaire de la CIN n°00137660 délivrée le 18/11/2006, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en la vente des meubles d'occasion au local sis à Houmet eljwamaa rond point elchiraa Houmt Souk Djerba, et ce à Bouthyna Ben Taazyet, titulaire de la CIN n°08630956 délivrée le 8/01/2016 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à l'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» daté du 4/6/2024.

2024R01597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr Ben Naji Fathi a vendu en vertu de l'acte SSP le 15/5/2024 et enregistré à la recette des finances Fouchena au 5/6/2024, quittance n°M064284, enregistrement n°24202537 à Mr Sassi Abd Eljalil le fonds de commerce salon de thé exploité dans le local situé à l'Avenue de liberté propriété Limem Fouchena Ben Arous.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds :

Avenue de liberté propriété Limem Fouchena Ben Arous dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 11/6/2024 dans les deux journaux Le Quotidien et Echourouk.

2024R01604FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire du 8 Avril 2024 rédigé par maître Mondher Testouri Huissier Notaire et enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 8/5/2024 quittance n°M43753, Mr Abdejlil Hammami donne à sa fille Ons Hammami tout le fonds de commerce composant le local pharmacie Hammami sis à l'Av. Habib Bourguiba Zriba Hammem Zaghouan.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 12/6/2024.

2024R01606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé le 28 mai 2024 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 5 juin 2024 sous le n°24201707 quittance n°M035422 rédigé par maître Yaccoubi Lassaad, monsieur Mouhamed Ajlani titulaire de la CIN n°07012482 demeurant 10 rue Eloukhoua nouvelle Medina ben Arous a vendu à la société Anas et Lina société à responsabilité limitée siège social au 84 avenue de la République Hammam-lif Ben Arous la totalité du fonds de commerce exercée dans le local sis au 106 bis avenue Habib Bourguiba Ezzahra Ben Arous designer pour tout commerce main tenant pour la vente de pizza et fast-food, le bureau de maître Yaccoubi Lassaad sis au 9 rue essourour immeuble chtourou cité Elhana Mégrine a été fixée comme domicile élu pour la réception des oppositions dans le délai de vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne une copie a été publié au journal Echourouk du 11 juin 2024.

2024R01609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boumhell en date du 30/5/2024 sous

n°24201875 quittance n°M040792, Mr Anis ben Yahyeten titulaire de la C.I.N n°08615715 a vendu à Mr Hatem ben Nasr titulaire de la C.I.N n°00765793 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue de Paris n°10 boumhell el Bassatine ben Arous.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du Mr Anis ben Yahyeten, sis à la rue 25 juillet n°14 Ezzahra ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 5/6/2024.

2024R01612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 3/6/2024, enregistré le 6/6/2024 à la recette des finances de Morneg, quittance n°M022276 enregistrement n°24203505 Mme Mounira Mhmoudi et Mme Amira Rbiaa et Mme Mariem Rbiaa et Mr Mourad Rbiaa ont vendu à Mr Zied Ben Monji Ben Ahmed Rbiaa la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente Produits alimentaires nommée "Alimentaire générale Yasmine" sis cité Ons Siliena.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocate Amel Slami à son adresse sis au 25 immeuble Kharoubi 2ème Etage Avenue Farhat Hached Morneg dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/6/2024.

2024R01613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente en date du 25/4/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 20/5/2024 sous le n°24702254 reçu n°M046309, M. Oussama Ben Hmad Gouassmia, titulaire de la CIN n°06158131 délivrée le 26/9/2018 a vendu son fonds de commerce sis à la rue Salah ben Youssef Midoun Djerba ayant pour activité principale «Salle de jeux» avec tous ses éléments physiques et moraux à M. Nabil Ben Abbés Albouchi, titulaire de la CIN n°03780708 délivrée le 29/02/2008.

Toute opposition est recevable au fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours de la date d'édition de cette annonce dans le JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 24/5/2024 en arabe P 29 et au journal «Le Quotidien» en français p 7.

2024R01621FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/5/2024 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse le 28/5/2024 quittance n°M047551, Mme Ilhem Ben NJIMA titulaire du MF n°1866216J a vendu à Mr Montasser SALEM titulaire de la CIN n°09327243 et Mme Salha EZZEDINI titulaire de la CIN n°07572069 tout le fonds de commerce représentant une station de lavage des voitures et vidange sis à Cité ETAMIR Route de M'saken Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de Maître Mohamed BARHOUMI Avocat à la cour de cassation à son étude sis à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 01/6/2024.

2024S00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 29/01/2024, enregistré à la recette des finances de hay Riadh, sous le n°24200235, quittance n°M007868.

Mr Nasef Ben Abdeslem Misseoui, titulaire de la CIN n°12655175 dont l'adresse est Rue Taoufik cité Riadh Sousse a vendu à Mme Maissa Bent Nabil Abbes, titulaire de la CIN n°09347810 demeurant au 18 rue jrir Sousse, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Taoufik cité Riadh Sousse exploité dans l'activité de vente et réparation des téléphones portables, moyennant un prix fixé à vingt mille dinars (20 mille dinars) dont six mille dinars (6.000 dinars) pour les éléments corporels quatorze mille dinars (14.000 dinars) pour les éléments incorporels. Les oppositions doivent être faites les mains de l'acheteur Mme Maissa Abbes à son adresse sise au 18 rue jrir Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis.

Cette annonce a été déjà publiée au Journal Le Quotidien du 6/2/2024.

2024S00802FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/6/2024 enregistré à la recette des finances de ksar helel le 6/6/2024, quittance n°M042585 enregistrement n°24201375, Soumaya Mosrati résidente à la rue awlad hafouz Menzel Ennour, a vendu à Lamia Mosrati résidente à la rue el madrassa n°11 Menzel Ennour Monastir tout le fonds de commerce «pour activité commercial» sis à la rue Fredj Limyem ksar Helel.

Les oppositions seront acceptées chez Lamia Mosrati à son adresse marquée au dessus dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 13/6/2024.

2024S00804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/5/2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 7/6/2024 quittance n°056676 enregistrements n°24200365. Naji Ben Khlifa Ben Abdallah, demeurant à l'avenue Farhat Hached ksar Hellal Monastir a vendu à Khemaies ben Fraj ben Mohamed Zadam demeurant à l'avenue Zouhair Essafi Hiboune Mahdia la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Bechir Sfar Mahdia exploité comme café première catégorie "times square coffee".

Les oppositions seront présentées auprès du vendeur dans le siège du fonds. Un extrait a été publié dans le journal le Quotidien du 13 juin 2024.

2024S00807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/6/2024 et enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 5/6/2024, sous le numéro de quittance

M062607 et numéro d'enregistrement 24202821, Mohamed Hédi Benmefteh titulaire de CIN n°11050108 a vendu à Osema Dziri titulaire de la CIN n°11138266, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente de produits alimentaires, sis à Immeuble Khmamem Route de l'Aine km 1.5 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à l'adresse route de Menzel Chaker km 2.5 Sfax. Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 12/6/2024.

2024X00767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/6/2024 et enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 4/6/2024, sous le numéro de quittance n°M062241 et numéro d'enregistrement 24202802, Houria Sgari titulaire de CIN n°08199431 a vendu à Salma Fakfak titulaire de CIN 01341725, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Café, sis à l'avenue Majestic Immeuble Jawhara Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à l'adresse rue Ahmad Aloulou Immeuble Elmokhtar Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 12/6/2024.

2024X00768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 31/5/2024 quittance n°M033829 enregistrement n°24200861 Mme Omaima Kabedo titulaire la CIN n°15015703 a vendu à Mr Mouhamed Bougriba titulaire de la CIN n°11063212, la totalité d'un fonds de commerce à usage de «Vendre des produits alimentaires» nommer «DEAL MARKET» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route Tboulbi km 7 Chihia Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur Mr Mouhamed Bougriba à l'adresse du fonds de commerce sis à la route Tboulbi km 7 Chihia Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 11/6/2024.

2024X00772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par deux actes sous seing privés rédigés par Maître Lamia Ghayaza le premier est le contrat de vente daté le 29/5/2024 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 30/5/2024 sous le n° 24202515 quittance n°M064814, le deuxième est un acte complémentaire daté le 6/6/2024 et enregistré le 6/6/2024 à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°24902679 quittance n°M066884 Mr Mohamed Ejjamal demeurant rue de Tunis km1 avenue Ahmed bayram n°5 Sfax a cédé à Mr Mohamed Ali Makni demeurant route de Gremda km 1.5 - 4033 Sfax la totalité du fonds de commerce du magasin "Magasin el Hadaik" exploité dans deux locaux intégrés n°6 et n°7 situé à cité jardin immeuble El Mahdi km 1 Sfax route de Tunis Ahmed Bayrem Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de maître Lamia Ghayaza à son bureau situé à l'immeuble el Manar bloc A ; 5ème étage Sfax 3000.

Le même avis a été publié au journal «le Temps» du 9/6/2024.

2024X00774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 6/6/2024 et enregistré à la recette des Finances de Gabès le 7/6/2024 sous le n°24205967 quittance n°42498, Monsieur Dadi Wissem, sise à Tounine Gabès, Titulaire de la CIN n°13215992 a vendu et cédé la totalité du Fonds de commerce constituant en un local exploité comme restaurant fast-food nommé la baguette sis au boulevard 9 Avril zerigue Gabès, à monsieur Hesoumi Tarek sis à cité basatin Matmata Gabes Titulaire de la CIN n°13214534. Les oppositions éventuelles doivent être faite entre les mains de l'acheteur demeurant au boulevard 9 avril zerigue Gabès dans les délais légaux.

Une publication pareille a été insérée au journal «Quotidien» du 12/6/2024.

2024X00776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 3/6/2024 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 3/6/2024 récépissé n°M065684 enregistrement n°24202569, madame Hana Souissi a vendu à madame Mouna Ben Youssef tout le fonds de commerce destiné à la vente des repas Fast-food exploité dans le local sise à la route Tanyour km 2 Sfax.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce sise à la route Tanyour km 2 Sfax dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux «Assabeh» et «Temps» le 8/6/2024.

2024X00778FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce édité par Mme Laila RASSAS avocat à la cour de cassation en date du 27/3/2024 enregistré à la recette des finances Ariana le 30/4/2024 quittance n° M058659 enregistrement n°24202908 Mr Wail Ben Driss Ben Ali Talbi né le 22/7/1991 titulaire de la CIN n°07944713 a vendu l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels représenté par un magasin pour tout type de commerce exploité en ce moment en pressing situé au 01 bis rue Fradj Makni Ariana à Mr Mohamed Ben Zakaria Amara Khlifi né le 10/9/1985 titulaire de la CIN n°07398946. Toutes les oppositions sont recevables au siège du dit fonds de commerce dans un délai de vingt jour de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux Echourouk et le quotidien en date du 11/5/2024.

2024401245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 7 mai 2024, signé et vue pour légalisation le 7/5/2024 et enregistré à la Recette

des Finances Mansoura Kairouan le 20/5/2024 Sous le n°24202897 Quittance n°M050635, Mr Faouzi Ben Amara Ben Mahmoud Kasabi, titulaire de la CIN n°07684617 a vendu à Mme Fatma Bent Jilani Ben Khlifa Gueïch, CIN n°07702533, pour un montant de neuf mille dinars tout le Fonds de commerce exploité dans la vente de vêtements prêt-à-porter dans le local situé à : Rue Habib Thameur - Kairouan.

Les contestations seront acceptées au cabinet de l'avocat Maître Faouzi Talbi, sis à : Rue Soukaina Ben Hussein - Kairouan, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 31/5/2024.

2024401444FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation par acte notariale enregistré à la recette des finances de Tozeur le 31/5/2022, sous le numéro de quittance M019084 faite par les huissiers notaires Fayza Bajouti et Fethi Zouidi.

Mr Aymen Bakeri a fait donation à Mme Baha El Maamri la totalités du fonds de commerce situé à Bab Elhawa Tozeur avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de Aymen Bekeri à l'adresse bab elhawa dans un délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

2024401492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tozeur le 10/11/2023 sous le numéro de quittance n°M46746, n° d'enregistrement 23202923.

Mme Amel Adridi vend et cède à Mme Houda Benyoussef tout le fonds de commerce situé à l'avenue 9 Avril avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de Mme Amel Adridi à l'avenue 9 Avril à Tozeur dans un délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 1/6/2024, référence IP224/5929.

2024401493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 3/5/2024 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 3 juin 2024 quittance n°M056500 enregistrement n°24203791, Monsieur Mohamed Ben Sadok Ben Maaref Abassi CIN n°04622701, a vendu à la Société SOCOGES, société Ali Chaabane de commerce général et services dont le siège social est à Mnihla route de Bizerte Km4, avec tous ses éléments matériels et corporels ainsi que la clientèle et le nom commercial consistant en locaux pour la vente de matériaux de construction et de fer.

Les oppositions au paiement du prix, se font entre les mains de Maître Ezzeddine Arfaoui Avocat à la cour de cassation demeurant 83 Avenue Taieb M'Hiri - Belvédère - Tunis et ce dans un délai de 20 jours de la date de publication de l'Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal le Quotidien en date du 9/6/2024.

2024401499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Charguia Tunis le 6/6/2024 n°24205901, quittance n°M080645, relatif au contrat signé le 27/5/2024.

Mr Mohamed Hassen ben el Bachir ben Omar Rameh a vendu à Mme Faten bent Abdelhamid Brahem épouse Imed el Khedim la totalité du fonds de commerce ayant pour objet station de services, sa nomination commerciale «CUATRORUEDAS» situé au n°12 Rue de l'énergie Solaire Z.I Charguia 1 gouvernorat de Tunis.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de Maître Imen Labidi l'avocate à la cour d'appel sis bureau 12 Bloc B immeuble ennajah chouchet Radés Ben Arous dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 8/6/2024.

2024401506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 21 mai 2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 3/6/2024 sous le n° : 24202314 quittance n°M053352. Mr Nasreddine Ahmed Ennour a vendu la totalité du fonds de commerce (Buvette) à Diaeddine Ezarwen sis au 213 avenue Mostapha Mohsen Borj Louzir Ariana avec la totalité de la somme de quinze mille dinars (15000D). Les oppositions peuvent être formées dans un délai de vingt jours de la parution de cet avis au JORT au bureau maître Fethi ben Othman 13 avenue Habib Bourguiba Ariana 3ème étage numéro 12. Cet acte a été publié aux journaux : Achourouk du 6/6/2024 et Le Quotidien du 8/6/2024.

2024401509FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant Contrat de donation du 22 Mai 2024 établi chez les deux huissiers notaires Kamel Aloui et Najla Berrezk, Mr Kamel ben Touhami ben Mohamed Hamouda titulaire de la CIN n°03948984 fait donation à sa femme Mme Nahed bent Saad ben Mohamed Cherni Titulaire de la CIN n°08073640 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels et corporels de l'activité vente en gros de produits alimentaires situé à l'avenue de la liberté, Kef ouest, Kef, son identifiant unique 0468035F. Ce contrat a été enregistré le 3 juin 2024 à la recette des finances de Kef, quittance n°036975, sous le numéro 24003244. Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 8 juin 2024.

2024401529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé le 29/5/2024 enregistré à la recette des finances Boumhel le 4/6/2024 quittance n°M041540 enregistrement n°24201936 Maissa Slaimi a vendu à Rihab Hakiri le fonds de commerce exploité en CCE HABILLEMENT & PRET A PORTER au local sis auprès de la mosquée Fatma à l'Avenue de l'indépendance Boumhel El Bassatine Ben Arous.

Les oppositions se font 20 jours après publication au journal officiel chez l'acheteur Rihab Hakiri demeurant à la Rue 8018 Cité El Bassatine Mnihla Ariana.

Cet article a été publié dans les journaux la Presse et Essahafa le 11/6/2024.

2024401531FCCC2

Enonciation de parts sociales

En vertu d'un acte authentique 21/5/2024 et enregistré à la recette des finances de rue Habib Thamer le 24/5/2024 sous le n°24101830 par quittance n°MO36508, Mm Monia Gnichi, titulaire de la CIN n°06056216, a désisté à Mm. Samira Harrath titulaire de la CIN n°05983417, non inscrite au registre de commerce de Tunis, la moitié du fonds de commerce sis au 10 rue de Saline Tunis. Les oppositions doivent être présentées auprès de Mm. Samira Harrath à son adresse indiquée dans un délai n'excédant pas vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 9 juin 2024.

2024401535FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un acte de gérance d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 27 Mars 2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 27 Mars 2024 sous la quittance n°M051773 et l'enregistrement n°24301854, Mr Fathi Landolfi, (titulaire de la CIN n°00119904) et la STE IMPARFAIT titulaire de l'identifiant Unique N°X1753011 ont signé un acte de résiliation de la gérance libre du fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de CAFETERIA sis à l'avenue de Assad Ibn EL FOURAT «café LAVAGUE» à Hammamet objet du registre de commerce, ainsi le café est restitué à son propriétaire avec tous ses composants.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 30 Mars 2024.

2024R01610FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 18/4/2024 enregistré à la recette des finances du Kef premier bureau le 26/4/2024 sous le n°24301940 quittance n°27756, Mr Ali Ben Mouldi Ben Mohamed Chehidi a loué à la société Mootez laabidi Groupe Matricule fiscal 1822964D/A/M/000 le fonds de commerce connu sous le nom café Haithem sis à la cité Asfouria Souani Anib le Kef.

2024R01614FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte de location d'un fonds de commerce le 5/4/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 15/4/2024 sous n°24303033 quittance n°M030204, Mr Ramzi Sallem titulaire de la CIN n°06901183 a loué à Mr Ahmed Jafoura titulaire de la CIN n°06946742 la totalité du fonds de commerce du local destiné salle de jeu sis au local n°1 à l'Imm sis à la Rue 18 Janvier 1952 Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce pour une année renouvelable à partir du 8/4/2024.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 01/5/2024.

2024S00569FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location en date du 27/4/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/4/2024, sous quittance n°M036463, n° d'enregistrement 34303529, Mme Jnayna Yasmina bent Frej El Gayed Ep Bedri Betbout demeurant à place Annab Skanes Monastir a loué à Mme Ons Bozguenda demeurant à la rue Madrid Skanes Monastir la totalité du fonds de commerce sis à la rue Beb Essour n°10 Monastir exploité entant que local pour vente et fabrication des gâteaux.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 29/5/2024.

2024S00801FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 3/6/2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/6/2024, n° de quittance 45628 sous le numéro d'enregistrement 24304170, Madame Bochra Frad - Tunisienne propriétaire de la C.I.N n°03981007, délivrée le 23/6/2023 son adresse à l'avenue Bechire Sfar Mahdia - a loué pour le compte de monsieur Lassad Maghrebi- tunisien propriétaire de la CIN 13477124 - délivrée le 8/10/2015 son adresse Wedi Nakhil Bi Khdech Médenine, tout le fonds de commerce exercé dans le local situé à la route El Mourouj Ajenette Hiboune à coté de la faculté des sciences - Mahdia destiné pour exercer le commerce de vente de tous produits alimentaires en détail et Drugstore avec tous ses éléments pour une durée d'un an renouvelable qui commence du 15/6/2024 et expire le 15/6/2025.

Cette annonce a été publiée au Journal Le Quotidien du 13/6/2024.

2024S00803FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 1 mars 2024, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 5 mars 2024 sous le n°24302313, quittance n°32734, Madame Sana Allani, identifiant unique n°0619276M, CIN n°00523150, a loué à Monsieur Walim ben Ali Ben Mabrouk Hchiri, demeurant à la résidence latif 2 appartement Menzah 7 Ariana titulaire de la CIN n°00992674 un fonds de commerce destiné au commerce des produits divers sis au 64 avenue Habib Bourguiba route Soukra 2036 Ariana.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Habib ben Abid, CIN n°00334034, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 7 juin 2024 au journal le Quotidien.

2024401504FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte S.S.P daté du 22 mai 2024, signé le 23 et 24 mai 2024 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 24 mai 2024 sous le n° de reçu 24302422, Mr Mohamed Chaaba a loué à Mr Sami Ben Azzedine Bahri, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café au local sis au 16 rue Fares El Khouri - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour une durée de deux ans renouvelables à compter du 1er juin 2024 jusqu'à fin mai 2026.

2024401522FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : ODYSEA

Siège de l'association : Hôtel le Sultan Hammamet Nord

Objectif : l'objectif de l'association est de former et encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et artistiques, en les élevant aux niveaux les plus élevés sur le plan sportif et moral.

De plus, elle s'engage à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision des universités sportives affiliées.

Les compétences : plongée sportive, nage avec palmes et sauvetage.

Les membres :

Président : Azer Chamsi

Trésorier : Hamdi Hmissi

Le secrétaire général : Mohamed Mahdi Mahmoudi.

2024R01600APSF1

Syndicat de Résidence

EL FERDAWS à Cité El Amal à Kasr Helal - Monastir

Selon le procès-verbal de constatations du Syndicat des Propriétaires de la Résidence El FERDAWS à Kasr Helal, tenue le 28 avril 2024, en présence du Juge d'exécution M. Al -Amjad Bou Salama au siège du Syndicat de Résidence El Ferdaws, le président du syndicat et le corps syndical ont été élus, et les tâches ont été réparties comme suit :

- Fathi Al-Masoudi : Président du syndicat.

- Soufian Farah : Secrétaire général.

- Riad Bouzier : Trésorier.

2024S00799APSF1

Homologation de résolutions

Approbation de décisions de l'assemblée générale ordinaire de syndic des copropriétaires de Résidence Ahmed à Borj Cedria

Suite au P.V. de l'assemblée générale ordinaire de syndic des copropriétaires de la résidence Ahmed à Borj Cedria tenu le 3 Mars 2024, enregistré à la recette des finances d'Hammam Chatt le 4/4/2024 sous le n°24800634 quittance n°M015946. Il a été décidé à la majorité des présents ce qui suit :

- Approbation des rapports moral et financier du syndic pour la période écoulée

- Election de nouveaux membres de syndic comme suit :

- Président du syndic : Mr Chihab Bezzin

- Trésorier : Mr Tahar Elarayedh

- Secrétaire général : Mr Abdelaziz Dkhil

Membres :

- Mme Hasna Ben Khaled

- Mme Samira Chouchane

- Mme Samia Essaidi

- Mr. Mohamed Al Jebri

L'approbation du montant de la cotisation mensuelle pour le bénéfice du syndicat pour faire face aux charges financières et aux dépenses.

2024T00593APSF2

Bureau syndical

ENSEMBLE IMMOBILIER RESIDENCE ORANGERAIE

Rue Habib Bourguiba - Hammamet

Gouvernorat de Nabeul

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective daté le 30 janvier 2021, et selon procès-verbal de Mr l'huissier notaire M Ridha Chaabene enregistré à la recette des finances Nabeul le 01 février 2021 quittance n°M10349 il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de l'ancien bureau syndical (M Hichem Tabben président)

- Election d'un nouveau bureau comme suit :

Présidente : Mme Faiza Dghaies

Trésorier : M Mohamed Aydi

Vice président : M Hichem tabben

Membre : M Zied Memi.

2024R01509APSF2

Bureau syndical

ENSEMBLE IMMOBILIER RESIDENCE ORANGERAIE

Rue Habib Bourguiba - Hammamet

Gouvernorat de Nabeul

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective daté le 7 Août 2021, et selon procès-verbal de Mr l'huissier notaire M Ridha Chaabene enregistré à la recette des finances Nabeul le 30 août 2021 quittance n°M054870, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de l'ancien bureau syndical

- Election d'un nouveau bureau comme suit :

Président : M Mohamed Aydi

Trésorier : M Rami El Kamel

Membre : Mme Raja Dabbeche.

2024R01510APSF2

BUREAU SYNDICAL

ENSEMBLE IMMOBILIER RESIDENCE ORANGERAIE

Rue Habib Bourguiba - Hammamet

Gouvernorat de Nabeul

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective daté le 7 octobre 2023, enregistré à la recette des finances Hammamet le 8 Mars 2024, quittance n°M042838, déclaré à la municipalité d'Hammamet le 8 Mars 2024.

Il a été décidé à l'unanimité des participants, ce qui suit :

- Renouvellement de mandat du bureau syndical actuel,

Président : M Mohamed Aydi

Trésorier : M Rami El Kamel

Membre : Mme Raja Dabbeche

- Aussi

Nomination de M. Hichem Tabbèn comme Vice-président.

2024R01511APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Sté CIAR 10 Rue Pierre du Coubertin.

Contre les parties saisies : Rachida Ismail, Fethi, Faouzia, Sabri CIN n°01836253, Ines, Faouzi CIN 05109704 du 13/4/2022 et Haykel fils Sallah Roman, Avenue Faycel Ibn Abdelaziz Bir Bouragba

A la diligence de : Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF 600786 Nabeul sis à Bir Bouragba Avenue Faycel Ibn Abdelaziz consistant en un terrain de 476 m² sur lequel est édifiée une construction composée d'un dépôt au RDC de 112,50 m² bâtis et d'un logement à l'étage de 160 m² bâtis composé d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain et balcon et d'un espace contenant un mûrier et 2 locaux couverts.

Mise à prix : 541.700D, 000 Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 15/7/2024 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00588VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464W/A/M/000

A la demande de : Sté «MIXAL» sise à Tunis 52 Bis rue Pierre de Coubertin.

Contre : Sté "BRICODAR" 32 Avenue Hédi Chaker - Grombalia.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : Les 899,5ème du TF 607842 consistant en un terrain de 01 ha 02 a 80 ca sis à Tekelsa Sliman comprenant des agrumes, un puits et un bassin d'eau.

Mise à prix : 100.002 D 812 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 15/7/2024 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00589VEPA1

Vente d'un bien immobilier immatriculé

1) Il est à la portée de la connaissance du public que le bien immobilier ci-après décrit sera vendu à la chambre des criées foncières du tribunal de première instance de Gafsa.

A- Partie poursuivante : Mohamed ben Mohamed MNASRI, Commerçant, demeurant à : Gafsa, élisant domicile en l'étude de son Conseil Maître : Youssef BOUSLAH, Avocat à la cour de cassation, sise à la Rue Farhat Hached - Gafsa.

B- Le débiteur/la partie saisie : Salim Alimi, ouvrier, demeurant à : Rass ElKef Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Youssef Bouslah, Avocat à la Cour de Cassation, sise au 24 Rue Farhat Hached - Gafsa.

3- Bien Immobilier objet de la vente : le bien immobilier objet de cette vente, consiste, en un bâtiment d'habitation, édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 260 M.C, comprenant nombre 02 locaux d'habitation adjacents, chacun est séparé de l'autre, ces deux logements, l'un d'eux est situé à la côté du fond, sur lequel sont édifiés 2 étages supérieurs, objet du titre foncier numéro : 28071 Gafsa, sis à : Cité l'Aéroport Rass El Kef Gafsa, limité au Fond par une avenue, à l'Ouest : par une avenue, au Nord : par le bien immobilier à la propriété de : Ammar Dafouli, à l'Est par le bien immobilier à la propriété de : Salah Mhamdi, composé du logement numéro 1, situé à la côté Ouest au Nord d'une "Sakifa" qui est l'entrée principale du bien immobilier, où se trouve les escaliers situés au coin Nord conduisant à l'étage supérieur premier, et à côté se trouve un garage, cette «Sakifa» susmentionnée, ouvre sur un salon spacieux et 02 chambres, cuisine, toilettes, terrasse non couvert, situé derrière les toilettes, dans lequel il y a une porte ouvrant sur la cuisine, sachant que les escaliers sus indiqués, conduisent à un étage supérieur premier, comprenant un petit terrasse sur lequel s'ouvre 02 salons spacieux, lesdits deux salons, sur lesquels s'ouvrent une cuisine et toilettes, dans lesquels se trouvent un autre escalier adjacent aux toilettes conduisant à l'étage supérieur deuxième, qui se compose d'un premier terrasse, puis un deuxième terrasse, sur lequel s'ouvre un petit distributeur, cet distributeur s'ouvre sur lequel 3 chambres et toilettes.

logement numéro 2, situé à la côté Ouest au Fond, il contient un escalier qui s'agit de l'entrée principale du bien immobilier, conduisant au reste des composants du bien immobilier au toit, suivi par un petit distributeur au milieu du bien immobilier, sur lequel s'ouvre un salon de la façade ouest au Fond et 2 chambres à coucher, la première sise à la côté au Fond et la deuxième à sa côté, une cuisine et toilettes, derrière celle-ci un terrasse rectangulaire, et à côté de terrasse aussi de la côté derrière Est où se trouve la cuisine et une chambre à coucher de 2 portes ouvrant envers le Fond, où se trouve la route, ainsi il se trouve de la façade Ouest un autre garage, son entrée est envers l'avenue. La plupart des murs intérieurs et extérieurs de la généralité du bâtiment sont édifiés par des briques perforés, soutenus par des colonnes avec bases et ceintures en béton armé, couvert par l'hourdis, revêtu tout le sol, y compris le sol du premier logement et deuxième logement, ainsi que le premier étage sur lequel a été édifié le premier logement en carrelage dans une partie et l'autre par parterre, dont les murs des cuisines et toilettes sont décorés par le faïence super, et peint avec de la peinture à la chaux de super qualité, revêtu par carrelage et que le bien immobilier est équipé par l'électricité, l'eau potable et réseau d'assainissement.

4- Mise à prix du bien immobilier : la mise à prix de la totalité du bien immobilier objet de cette vente est fixée à trois cent soixante douze mille et six cent dinars (372.600, 000d), compte tenu du rapport d'expertise effectuée en vertu de l'ordonnance sur requête numéro : 57367 par l'expert en bâtiment à Gafsa, Monsieur Hafedh Chortani, du 4-01-2024.

5- Date et lieu de la vente : l'opération de la vente de la totalité du bien immobilier immatriculé objet de l'avis tenant lieu de saisie foncière sur un bien immobilier immatriculé est fixée le lundi avant-midi correspondant au quinze Juillet deux mille vingt-quatre (15-7-2024) à neuf heures et suivantes à la grande salle des audiences désignée à cet objet au tribunal de première instance de Gafsa (Chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa).

- Les conditions de visite du bien immobilier et consultation de cahier des charges :

Le bien immobilier mentionné ci-dessus peut être visité pendant les heures ouvrables et horaires administratives, pour ample information, vous pouvez consulter le cahier des charges dans les horaires ci-dessus mentionnées, au Greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Gafsa, ou à l'étude d'avocat poursuivant Maître Youssef Bouslah, Avocat à la cour de cassation, son étude sise à la Rue Farhat Hached Gafsa.

Tout acheteur souhaitant participer aux enchères doit constituer un avocat et déposer le tiers du montant de la mise à prix du bien immobilier au fonds des dépôts et garantie ou a soumis un chèque certifié approvisionner ou une garantie bancaire irrévocable

Pour les étrangers, souhaitant participer aux enchères, ils doivent déposer les autorisations administratives délivrées par les autorités compétentes.

2024R01618VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Lahmadi Ramzi avocat à la cour Imm. STAR Complexe Esplanade Monastir, M.F : P/A1026568 H

Poursuivante : Abdelfateh Nemri, carte d'identité n°04013659, chauffeur, demeurant 5 rue Zagouan, ksar helel Monastir.

Partie requises : Rached ben Hamed Elmabrouk, demeurant à cité Enozha Ouardanine Monastir.

Terrain soumis à la vente par adjudication : 3687.50 / 14750 parts indivises du terrain objet de titre foncier nommé Wided, inscrit sous le numéro 95842 Monastir, situé à Monastir, d'une superficie totale égale à 14750 m².

Le terrain agricole se compose des oliviers et quelques arbres fruitiers, il se situe à Moetmar, délégation Sahline, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : (55230d000) cinquante cinq mille et deux cents trente dinars, somme à la quelle s'ajoutent les frais d'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication: l'adjudication aura lieu le mercredi 10/7/2024 à partir de 9h du matin à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Condition de visite de l'immeuble : la visite des lieux peut être faite tous les jours de la semaine de 9h à 17h et pour de plus amples informations s'adresser à l'étude : au bureau d'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où est déposé le cahier des charges.

2024S00795VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière suite

Maître Aicha Zadnas

Avocat 23 Rue Emaarefa - Gabès

Tél : 75 276 060

M.F : 545880 v

Créancier poursuivant : Kamel ben Amor Lahrach employé résident au Tchine Matmata - Gabès.

Partie saisie : Rajab ben Amor Lahrach employé résident Cité lyassmine Mtoreche - 6014 Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Aicha Zadnas Avocat 23 Rue Emaarefa - Gabès

Le bien saisie : nommé Amir wassime du titre foncier n°36667 Gabés de sa superficie est 04 A 04C sise Cité lyassmine Mtoreche Gabès composé de deux niveaux Rez-de-chaussée et premier étage.

Mise à prix : deux cent soixante quinze Mille deux cents dinars.

Date et lieu de la vente : le Mercredi dix sept juillet deux mille vingt quatre (17/7/2024) à 9h du matin et ce qui suit devant la chambre des criées de tribunal de première instance sise à Rue Farhat Hached Gabès.

Cahier des charges : Deux copies de cahier des charges sont à la disposition de tout intéressé, déposées : l'un au greffe du tribunal de première instance de Gabès enregistré sous 692, l'autre à l'étude de Maître Zadnas Aicha.

Visite des lieux : La visite de propriété saisie peut être faite tous les jours de la semaine selon l'horaire administratif, dés cette annonce jusqu'à la date de la vente.

2024S00796VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK «TSB» (ex STUSID BANK), société anonyme, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 32 Rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : La Société COMTOIR CENTRALE DE COMMERCE ET DE CONSTRUCTION «4C», Société à responsabilité limitée, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la zone industrielle Akouda.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°69017 Monastir d'une superficie de 538 m² dénommé «ZEINEB» sis à Chatt Meriem.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 403 500DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 15/7/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00797VEPA1

Vente aux enchères immobilières

Demandeur : les héritiers de Fakhreddine Fathallah, sa veuve Souheila Al khechin et ses enfants Khadija, Aicha, Ibtissem, Moez et Ahmed Fathallah, demeurant à Hay Riyadh Sousse.

Parie Défendeur : 1/ les héritiers d'Aicha fille de Mohamed Fathallah, à savoir ses enfants de son mari Hassan Zantour, Dalanda, Mihammed Wajdi et Asma Zantour, demeurant à rue Bougazer Hay Taamir sousse.

2/ Les héritiers de Mohi-eddine fils de Mohamed Fathallah, sa veuve Fatima fille de Salah Fathallah et leurs enfants Naila, Henda, Nesrine, Ahmed Foued, et Mohamed Fathallah, demeurant à rue tantana el Kantaoui Sousse.

3/ Les héritiers de Nour-eddin fils de Mohamed Fathallah sa veuve Khadija Lakhel et leurs enfants Nabil, Mohamed el Hedi, Naoufel, Leila, Donia, Hela, Atef, Sana, Khawla, Adnene, Jed et Ibtissem Fathallah, résidant à el Fawj Sousse.

4/ Les héritiers de Mohamed el bachir Fathallah, sa veuve Salwa el Saadaoui et leurs enfants Amani, Imen, Aymen, Amal et Amira Fathallah résidant à el Bahayer Sousse.

5/ Les héritiers de Mohamed Najib Fathallah sa veuve Amina el Bhiri et leurs enfants Basma, Samia, Amir, Samira, Jamel, Rabia et Fakhreddin Fathallah, résidant à rue Ghana Sousse.

6/ Fatma fille de Mohamed Fathallah, à la maison, demeurant prés de la station à coté du docteur Ahmed Ibrahim à Msaken.

L'avocat poursuivant : Maître Hachmi Hazgui, avocat à la cour de cassation, rue 3 Août résidence atrium Sousse son identifiant fiscal est 343718NAP000.

Immeuble objet de la vente : il s'agit d'un maison avec une cour non couverte au centre, comprenant un rez-de-chaussée, deux chambres à coté du toit du deuxième étage, l'ensemble de cette maison est inhabitable et abandonné, il est situé sur le coté nord de la vieille ville de Sousse dans son arrondissement et sa région. Ce bien est délimité au nord par la maison des héritiers el Sid, à l'est par la maison des héritiers Mfarrej en grande partie et pour le reste par la rue el maaser, au sud il est délimité par la rue el maaser et à l'ouest par la maison de Mohamed Batikh en grande partie et la rue el maaser, ce bien se compose d'un sous sol, de deux étages et des chambres sur le toit tous vétuste délibéré et inhabitable. La superficie de ce bien au rez-de-chaussée est de 106m² au niveau du sol.

Mise à prix : La mise à prix de la totalité de l'immeuble mis aux enchères est fixée à soixante trois mille six cents dinars (63.600, 000 D), plus les frais d'enchères.

Date d'adjudication : le jeudi 4 juillet 2024 à partir de 9h à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance.

Visite des lieux :

Pour consulter le cahier des charges, veuillez contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse. Pour plus d'informations vous pouvez également contacter Maître Hazgui Hechmi chargé de la procédure, situé à la rue 3 Août Sousse, téléphone : 55022055

2024S00805VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Monsieur Fethi Ben Mohamed Chaieb (CIN 03868218) résidant au n°47, rue Remada Eljem - Mahdia.

Partie saisie :

1- Monsieur Rafik Ben Ibrahim Mansour (CIN 03932729) résidant rue ceinture - Eljem- Mahdia, en tant que débiteur.

2- Madame Meriem Bent Salah Souka ép. Rafik Mansour (CIN 03994420) résidant 6 rue Ibn Badis - Eljem - Mahdia en tant que caution hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Fethi Hamdi, avocat demeurant au 24 rue 3 août Sousse.

Désignation de l'immeuble : Terrain nu à usage de construction portant le n°8 selon le plan cadastre connu «Saniat Mohamed» d'une superficie de 2865 m² sise entre Eljem et Riadh Bouhlel, équipé d'eau et d'électricité. Ses frontières : au nord le lot n°7 propriété des héritiers Habib Fathallah, à l'est les héritiers Salem Smida, à l'ouest la route liant Eljem à «EL Itha» et au sud un passage agricole derrière lequel le lot n°4 propriété de Mohamed Fathallah. Le terrain avoisine la route ceinture liant Sfax et Tunis au niveau de la commune d'Eljem.

Mise à prix :

Sept cent vingt et un mille sept cent cinquante Dinars (721 750d) avec les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Mahdia le 15 juillet 2024 à partir de 9h.

Visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité tous les jours durant les heures de travail.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix.

2024S00808VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : 1/ Meher Hwas, CIN 05255307 demeurant à l'avenue Farhat Hached immeuble Jammoussi n°4 Sfax et à 22 rue Tunis Ariana 2080.

2/ Ferha bent Ali ben Abdallah Jerbi, CIN 01248955 demeurante à l'avenue Farhat Hached immeuble Jammousi n°4 Sfax et à cité des huileries rue Remada à coté rue de la grande porte mahres Gouvernorat de Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Un terrain nu à usage agricole délaissé sis à felmech délégation mahres gouvernorat de Sfax d'une contenance de 474 m².

Il est délimité du coté sud par Mahmoud Jerbi, du coté nord par Jamila Jerbi, du coté ouest par héritiers Ali Jerbi et du coté est par un avenue de 10 mètres de largeur d'où son entrée.

Mise à prix : (28.440, 000) après la réduction du prix du 40%

La date et lieu de la vente : Mercredi le 17/7/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00710VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Haikal Ellouze

Avocat

Adresse du Cabinet : 14, Rue de Kairouan, 3000, Sfax

GSM : 22.553.695

Tél/Fax : 74.211.669

Matricule fiscal : 1054401R/A/P/000

Créancier poursuivant : LA MANUFACTURE DE PANNEAUX DE BOIS DU SUD (MPBS) prise en la personne de son représentant légal, société anonyme (SA) ayant le registre de commerce n°B1134551997, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 0011599F, ayant son siège social sis à la Route de Gabès km 1.5, Sfax, élisant domicile chez son Avocat Maître Haikal Ellouze, ayant son cabinet sis au 14, Rue de Kairouan, 3000, Sfax.

Débiteurs saisis :

1. STE COTUBOIS, SARL, titulaire de l'identifiant unique numéro 1198083T, ayant son siège social sis à la Route de Mahdia km 10, Sakiet Eddaier, Sfax;

2. M. Ltaief Ben Mokhtar Ben Haj Ali Gassara, titulaire de la carte d'identité nationale n°01090818, domicilié à la Rue Gargouri, n°60, Sakiet Eddaier, Sfax, et élisant domicile chez son Avocat Maître Habib Krid, ayant son cabinet sis à la Rue Abderrahmane Azzam, Résidence Al-Wifak, bureau n°23, Montplaisir, Tunis.

Avocat poursuivant : Avocat Haikal Ellouze, ayant son cabinet sis au 14, Rue de Kairouan, 3000, Sfax.

Bien immobilier saisi mis en vente aux enchères :

La saisie immobilière suivant procès-verbal de saisie-exécution numéro 29326 dressé le 8/8/2023 par l'Huissier de justice M. Foued Masmoudi porte sur ce qui suit : Tout le bien immobilier consistant en un terrain nu propre à la construction, sis à la Route de Mahdia km 09, Sfax, mesurant du côté sud vers le nord comme suit : du côté est 58,15 m, du côté ouest 58.58 m, du côté est-ouest à partir du nord: 43,45 m et du côté sud, mesurant du coin sud de l'est avec une inclinaison vers le sud de 29,96 m et la mesure s'étend à l'est avec une inclinaison vers le nord de 26,93 m où il est relié au coin sud-est. Ce bien immobilier est délimité du côté sud par la propriété de M.Mondher Gargouri et tiers, du côté est par la propriété de M. Jilani Gassara, du côté nord par les héritiers de M.Nasr Gassara, et du côté ouest par une route. Le dit bien est d'une superficie de 2872m², clôturé des 4 côtés, ouvre sur une route du côté ouest suivant le procès-verbal de saisie-exécution.

Montant de la mise à prix :

Le prix du bien immobilier saisi est fixé à 718.000, 000 dinars (sept cent dix huit mille dinars) auquel s'ajoute les intérêts et frais qui seront estimés le jour même de l'adjudication.

Date d'adjudication et tribunal judiciaire du lieu de la vente :

Le bien immobilier décrit ci-dessous sera vendu en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur auprès de la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à la Rue Victor Hugo, Sfax et ce le lundi correspondant au 15 juillet 2024 (15/7/2024) à partir de 9 h du matin.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives toute la semaine sur les lieux.

NB : Toute personne intéressée doit consigner le tiers du montant de la mise à prix estimé à 239.333, 333 dinars avant l'audience d'adjudication.

Pour les étrangers, ils peuvent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de la région compétent.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Cabinet de l'Avocat poursuivant Maître Haikal Ellouze, ayant son cabinet sis au 14, Rue de Kairouan; 3000, Sfax ou le Greffe du Tribunal de première instance de Sfax 1 afin de consulter le cahier des conditions de vente.

2024X00781VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Apres déduction de 40 %

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

POUR LE COMPTE DU SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71 709 778 - 71 709 776

Fax : 71 709 742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante : La Société Internationale de Recouvrement des Créances se situant au 19 rue Mostapha Abdessalem Menzeh 05 - 2091 Ariana suite à la cession des créances faite à son profit par l'UIB le 29/03/2007 notifiée par maître Mrazguia Jommi et Maître Khachine Faouzi le 11/01/2010 et le 21/10/2010. Elisant son domicile au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana pour le compte de la société Younes Hached avocat.

Partie saisie : 1/ Boubaker ben Mohamed Bouchrara, ingénieur Demeurant à immeuble El Fell Avenue Elkuwait Hammamet, ainsi qu'à la rue errazi n°17 Nelle Ariana (débiteur principal)

2/ Najah Bent Sadok Achiba ; contrôleur au ministère des finances; Demeurant à la rue Eli Abou Madhi Dar Chaabane Fehri Nabeul, ainsi qu'au bureau de son avocate maître Samiha Bellahiriche 110 avenue de l'environnement (cessionnaire)

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached ; 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana pour le compte de la société Younes Hached avocat.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises (264.5/1745) revenant au débiteur principal Boubaker ben Mohamed Bouchrara cédés au cessionnaire Najah bent Sadok Achiba, objet du titre foncier 596832 Nabeul dénommé "naziha" situé à la zone de sidi mahrsi 3 qui consiste en un lot de terrain destiné a la construction d'habitation.

Les charges : L'immeuble saisi est grevé des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (60.000,000D) inscrite le 4/4/2002 (vol Nabeul 12/02 n°97) au profit de la IRC.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 31/01/2024 (Vol Nabeul 02/24 N°429) au profit de la partie saisissante.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après déduction de 40 % à : 155.739,000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 8/7/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements relatifs au cahier des charges contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Nabeul.

2024401515VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Etude Maître Khemiri Nezih

Avocat 37 rue Chedly Kalala Tunis

Tél : 71842587/55552310

M.F : 1178767F/P/000

Il sera procédé le mardi 9/7/2024 à 9h du matin par devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Parties poursuivantes : Foued ben Romdhan, Samia ben Romdhan, Manoubia ben Romdhan et Radhia ben Romdhan leurs domiciles élu au bureau de Maître Khemiri Nezih Avocat 37 rue Chedly Kalala Tunis.

Partie saisie :

1/ Habiba ben Romdhan sis 1er etg n°11 rue des palmier, Saidia Bardo.

2/ Meriem ben Romdhan sis n°32 rue Ahmed Haboudi Somrane Tunis.

3 et 4/ Alia ben Romdhan et Najet ben Romdhan sis n°66 1er etg App 107 avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis

L'immeuble à vendre : Appartement n°07 objet du titre foncier 64672 Tunis situé à Bardo à coté de Lahneya ouvrant sur avenue Habib Bourguiba n° municipal 66 d'une superficie 100 m² et un dépôt d'une superficie 17 m² dans le RDC de l'immeuble bâti sur une surface de 827 m² possédant un jardin à la partie ouest d'une surface de 120 m². L'appartement se compose d'un salon, trois chambres à coucher une cuisine et salle de bain et un balcon.

Mise à prix : est fixée à Huit cents douze mille huit cents seize dinars (812.816,000 D) sans les frais.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

La visite du bien est possible tous les jours pendant les horaires administratifs.

Et pour plus d'informations tout intéressé peut prendre connaissance du cahier des charges soit au tribunal de première instance de Tunis soit à l'Etude de l'avocat poursuivant.

2024401518VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'habitat), société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce de Tunisie sous le numéro B138811996 et titulaire du numéro d'identifiant unique 0024588W représentée par son directeur général résidant à son siège social situé à l'Avenue Mohammed V n°18 Tunis 1080 ou à son agence intéressée située à l'avenue Habib Bourguiba à Korba en qualité de créancier hypothécaire.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Mohammed Al-Saleh à la résidence du Hajj Résidence Le Printemps Bloc «B», rez-de-chaussée, Ariana 2080 - Numéro d'identification fiscale : 81224/NAP/000

Partie saisie : Umm Al-Khair, bint Muhammad bin Othman Jaafarah, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01799428, délivrée le 20/6/1995, employée et résidente de rue Ibn Al-Jazzar Korba, en tant que caution l'hypothécaire.

Propriété saisie : Toutes les parts indivises saisies estimées à 875 parts lui appartiennent dans la propriété appelée parcelle Abid, objet du TF n°536476 Nabeul, d'une surface de 34.220 m² et divisée en 34.220 parts, située au nord-ouest de Beni Ayshoun, délégation de Korba, gouvernorat de Nabeul, qui est représenté par : un terrain nu situé dans la zone AlDaassah à Korba est accessible par une route non bitumée qui bifurque de la route principale reliant Korba et Tunis au niveau de la zone industrielle à Korba, à proximité d'un quartier résidentiel.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à Vingt six mille deux cent cinquante dinars (26.250, 000D), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi quinze juillet deux mille vingt quatre (15/7/2024) à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2024401520VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Etude maître Annabi Faouzi

Huissier de Justice

26 Rue Med Ali Bizerte 7000

Tél : 72.424.965 - 97.138.370

Le liquidateur : Maître Mohamed Habib Mokded son adresse à la Rue d'Espagne Immeuble Ellazem Bizerte liquidation n°353.

Société sujet de liquidation : Société La Délicieuse société à responsabilité limitée son identifiant unique 0039445 H constituée le 6/02/1989 sise à la route Manzel Abderrahman - Jarsouna Bizerte.

Le titre : assemblée générale extraordinaire datée le 8/5/2017-requête du jugé de liquidation de 1ère instance de Bizerte le 22 Mai 2024.

Le Fonds de commerce présente à la vente : Un local commercial, pâtisserie environ 42 m² de surface situé à la route Manzel Abderrahman - Jarsouna Bizerte avec tous ses éléments corporels (indiquer dans le cahier des charges) et incorporels (droit du bail - la clientèle - l'achalandage - le nom commercial) la location : 348d/mois payé jusqu'à juillet 2024 les propriétaires madame Naima Bjaoui et son fils Bachir Dridi suivant un contrat de location daté le 15 juin 1990.

La mise à prix : 314850.500 dinars suivant expertise et qui peut être diminué ou augmenté suivant l'offre du prix donner par l'acheteur.

Les frais : L'acheteur paye 10% de plus sur le prix d'achat et l'enregistrement du PV et du publication.

La visite du fonds de commerce : sera pour les jours 13 et 14 juin à 10h du matin après l'achat du cahier des charges à 50 d.

Date et lieu de la vente : Le lundi 01 juillet 2024 est le dernier délai pour donner l'offre du prix envoyer par enveloppe fermé accompagné du cahier des charges signé au bureau de Maître Annabi Faouzi 26 Rue Med Ali Bizerte et le caché du poste fait fois.

Condition pour la participation aux enchères : Ne peut participer aux enchères que celui a déposé un chèque certifié du prix de la vente au nom du huissier de justice d'un montant de 31485.500 D au bureau de l'huissier de justice avant l'ouverture des enveloppes qui sera le 02/7/2024 à 10h et la remise n'aura lieux qu'après l'encaissement réel du prix et les frais par chèque certifié.

2024401528VEPA1

Vente aux enchères publiques

I. Poursuivant : L'ARAB TUNISIAN BANK (ATB) en la personne de son représentant légal, demeurant 9 avenue Hédi Nouira Tunis, immatriculée au registre de commerce à Tunis sous le n°B167001997, identifiant unique au RNE n°0014161Q, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, sis au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II, 4ème étage - 1082 Tunis.

II. Partie saisie : 1) Monsieur Faycel Ben Mohamed Noureddine Ben Ali Bouchrara, gérant de société. CIN N° 00186726 - 2) Madame Intidhar Ben Amor Melliti, CIN N° 00799923.

Demeurant : 69 rue de la Kasbah El Hafsia 1059 Tunis et également à l'Avenue du Roi Saoud El Manar Tunis.

III. Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F.426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage 1082 Tunis.

IV. Immeuble saisi : Il s'agit d'un lot de terrain nu, aménagé et équipé des installations essentielles. Il est de forme carré et dont la façade est orientée nord. Il est sis à Cité Erriadh à Soliman à côté du oued Soltane.

Il correspond à la parcelle n°659 du plan de lotissement du titre n°528766 Nabeul duquel il a été distrait pour faire l'objet du titre foncier distinct n°564924 Nabeul dénommé «BILSENE» d'une superficie de 501 m². Ledit lot est limité au nord par une route, à l'est par la parcelle n°660, à l'ouest par la parcelle n°658 et au sud par les parcelles n°656 et n°657.

V. Mise à prix : 233.215,500 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

VI. Date et lieu de la vente : lundi 15/7/2024 au tribunal de première instance de Grombalia sis à Grombalia à partir de 9h du matin.

VII. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2024401533VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

Société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER «ABC»

SARL

Capital social : 6750000 d

Siège social : Ain Zaghouan, El Aouina, Route de la Marsa, Tunisie

Identifiant unique : 0509007E

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 27 mai 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de la société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER «ABC» identifiant unique 0509007E, sous le contrôle du juge commissaire Monsieur Badie Al-Jaziri.

Toutes intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés au leurs cabinet situé rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024R01596VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Etablissement HEDI BEN BENAISSA HATTOUR

Siège social : Avenue Farhat Hached - Ksour Essaf - Mahdia

I.U : 0126205F

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°2024/50 en date du 13 mai 2024, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000; en sa qualité de syndic de la faillite d'établissement ci-dessus indiqué, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble non immatriculé, construit à usage d'habitation, sis à l'Avenue Farhat HACHED (route El JAM) Ksour Essaf - MAHDIA, est prolongée au 21 juin 2024 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 20 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble suite à l'achat d'un cahier

des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S00645VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°16660 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 7/6/2024, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné liquidateur judiciaire de l'appartement mis en commun entre Mme Souad Chebli et M.Slah Abdi; sis à Sousse Sud et d'une superficie de 127m² objet du titre foncier n°119319 Sousse.

2024S00806VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°674 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Société Tunisienne d'assainissement et des Services pétroliers "STAS" déposés à la caisse des dépôts et consignations le 23/5/2019 quittance n°M026044.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Banque Internationale Arabe de Tunisie, Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024X00775VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Tunis, affaire n°2094, il sera procédé au distribution de la somme de (31.300d000) déposée à la Trésorerie régionale des finances de Tunis le 23/4/2023 quittance numéro M043119. Suite à la demande de la caisse nationale de la sécurité sociale représentée par son avocat Mili Mahmoud Riadh contre Sté Somatra-Get. Dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Cet avis est rédigé conformément à l'article 466 - 467 et 468 du cpcc.

2024401510VEPA2

Avis au public

Société "WORLD FREIGHT SERVICES-WFS" - SRL

Capital social : 780000 dinars

Siège social : Zone industrielle Khair-Eddine Karam ouest, Tunisie

Identifiant unique : T459339

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 3 juin 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de la société "WORLD FREIGHT SERVICES-WFS" identifiant unique T459339, sous le contrôle du juge commissaire Monsieur Badie Al-Jaziri.

Toutes intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leur cabinet situé à la rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024401516VEPA2

Décision d'ouverture de distribution des deniers

Affaire de distribution n°60

Par décision de Madame Yasmine Sassi juge auprès du tribunal de 1ère Instance de Nabeul daté le 23-5-2024 de l'ouverture de distribution de la somme de 75.208, 500 dt consigné à la recette des finances de Nabeul quittance n°M045342 en date du 27-4-2024. Et suite à la demande formulée par Maître Mustapha Boughazli avec les documents y afférent et surtout le jugement n°719 en date du 20/4/2022 avec un exploit de réserve sur le produit de la vente et un certificat de consignes à la caisse des dépôts et consignations en date du 25/1/2024 et ce en faveur de la S.T.B enregistré sous le numéro 60, chaque créancier doit participer à la distribution de la somme consigné pré citée doit présenter dans un délai de 30 jours de la publication de cet avis au journal officiel une requête avec le document de sa créance rédigé par un avocat au greffe du t-ribunal et ce à peine de forclusion. Cet avis est rédigé selon les dispositions des articles 464 et 466 au C.P.C.C. ainsi l'article 468 de la C.P.C.C cite ce qui suit «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2024401517VEPA2

Appel d'offre pour la cession d'un fonds de commerce

Société MOA DISTRIBUTION

IU : 1428406Z

Sis au Centre Commercial Tunisia mall 2 les Berges du Lac - Tunis

En exécution de l'ordonnance de prorogation des délais de réception des offres relatives à la cession du fonds de commerce de la société MOA DISTRIBUTION rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 3/6/2024 dans l'affaire n°950.

Toute personne désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée à

retirer le cahier des charges auprès du bureau du Syndic de faillite sis au 2 bis rue de l'argentine immeuble Argentina 5ème étage bureau n° 4 moyennant le paiement d'un montant non restituable de 100 dinars.

Aucune offre ne sera acceptée dépassant la date du 3 septembre 2024 inclus. Pour toutes informations contactez les N° suivants : 71841041/21470591.

2024401530VEPA2

Liquidation

En vertu de l'ordonnance sur requête n°79370 rendu par le tribunal de première instance de Bizerte en date du 7/5/2024, il a été décidé la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la succession du défunt Mansour Ben Mouhamed Ben Ammar Bouchafra titulaire de la CIN n°1361422.

Les créanciers peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage bur 2 El Manar 3 Tunis, tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2024401552VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TELNET HOLDING

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Capital social : 12.130.800 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant unique : 0496236W

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 juillet 2024 à 10 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises "I.A.C.E" sis aux Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2023 ;

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023;

5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus à donner aux Administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

8. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

9. Rémunération du comité d'audit;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R01598SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TELNET HOLDING

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Capital social : 12.130.800 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0496236W

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 18 juillet 2024 à 12 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises "I.A.C.E" sis aux berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement

2. Approbation des nouveaux statuts mis à jour;

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R01599SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la SNCPA

La Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

Le capital : 19 806 230 dinars.

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 - Kasserine.

La forme juridique : Société anonyme

Messieurs les actionnaires de la SNCPA, sont invités à assister à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 juillet 2024 à partir de 11 heures à son agence, 06 Avenue Habib Bourguiba, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la désignation de commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024.

2024R01603SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 9 juillet 2024 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe COTUGRAIN HORTIMAG relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et établi par le Conseil d'Administration;

2- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2024R01605SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°53 daté du 7 Juin 2024, et du récépissé de dépôt de convocation à l'AGO enregistré au RNE sous le numéro 2024685269 daté du 10/6/2024, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire n°19 le jeudi 11 Juillet 2024 à 10 heures dans le siège social de la SODICAP SICAR sis à l'immeuble la JARRE, 3ème étage à Nabeul, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

- Approbation des opérations de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;

- Fixation des jetons de présence

- Prise d'acte de la démission des administrateurs

- Nomination de nouveaux administrateurs

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024R01607SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°53 daté du 7 juin 2024, et du récépissé de dépôt de convocation à l'AGE enregistré au RNE sous le numéro 2024685259 daté du 10/6/2024, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire n°9 le jeudi 11 juillet 2024 à 12 heures dans le siège social de la société SODICAB SICAR sis à l'immeuble LA JARRE, 3ème étage à Nabeul, pour délibérer sur l'ordre du jour les points suivants :

1- Continuité d'exploitation conformément à l'article 388 du Code des sociétés Commerciales

2- Réduction du capital social de la société.

2024R01608SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INTERCOLOR S.A

Capital social de 1 134 700 dinars

Annexe du siège social (Siège Administratif) 08, Avenue de la Gare, Zone Industrielle Sidi Rezig, Mégrine, Ben Arous

Identifiant Unique : 0020515 K

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société INTERCOLOR S.A, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 15 juillet 2024 à 10 Heures au siège de la société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément et exercice du droit de préférence sur le projet de cession d'actions de Mr Abderrazek KEFI actionnaire à Mme Amel El Habibi ép Rezgui actionnaire.

2024R01615SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société AMI COMMERCIALE

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : 8 rue des métaux, AV de l'UMA, route de Soukra km 8.5 - Ariana

Matricule fiscal : 505274F/A/M/000

Les actionnaires de la société AMI COMMERCIALE sont convoqués en assemblée générale annuelle, le vendredi 28 Juin 2024 à 13 heures au siège social sis au 08 rue des métaux avenue de L'UMA la Soukra 2036 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

3) Lecture du rapport du commissaire au compte relatif à l'exercice 2023 ;

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2023 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;

9) Jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration;

10) Renouvellement du mandat des administrateurs ;

11) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

12) Questions diverses;

13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, rapport du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2024R01616SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société SELECT HARDWARE

SA au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : 62 avenue de l'union du Maghreb arabe, Route la Soukra Km 8.5 - 2036 Soukra Ariana

Identifiant Unique RNE : 817422H

CNSS : 251831-19

Les actionnaires de la société SELECT HARDWARE sont convoqués en assemblée générale annuelle, le vendredi 28 juin 2024 à 14 heures au siège social sis au 62 avenue L'UMA la Soukra 2036 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2023 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;

9) Jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration;

10) Renouvellement du mandat des administrateurs;

11) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

12) Questions diverses;

13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2024R01617SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IDEAL SANITAIRE, SA

Au capital de 21 560 000 dinars

Siège social : Nâassen Tunisie

IU : 0345571 W

Messieurs les actionnaires de la société Ideal Sanitaire sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société sis à Nâassen Tunisie, le lundi 6 Juillet 2024 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Questions diverses.

2024R01623SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 150.000.000 dinars

Siège social : 95 Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 1101937M

Les actionnaires d'Attijari Immobilière sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28/6/2024, à partir de 9h du matin, au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023,

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2023,

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023,

4. Affectation des résultats,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

2024401507SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ATTIJARI IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 150.000.000 dinars

Siège social : 95 Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 1101937M

Les actionnaires d'Attijari Immobilière sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28/6/2024, à partir de 11 h du matin, au 24 rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution anticipée et liquidation de la société (Art 388 CSC et statuts) ;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Fixation des honoraires du liquidateur;

4. Pouvoirs en vue de formalités.

2024401508SANB3

Convocation à l'AGO

PHARMAGHREB

S.A au capital de 13 500 000 TND

Siège social : Zone Industrielle Charguia 2, Ariana

Identifiant unique : 0014424V

Messieurs les actionnaires de PHARMAGHREB SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 11 juillet 2024 à 9 heures, au siège de la société aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2023 et fixation du montant du dividende à verser

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2023.

7) Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux administrateurs.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024401521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 9 juillet 2024

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0907252 J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la Décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 Juin 2024, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 9 juillet 2024 à 10 Heures au Siège Social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'activité de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth durant l'Exercice 2023.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2023.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice 2023.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du Mandat du Commissaire aux Comptes.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2024401523SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

APICEM - PRIVATE INSTITUTE FOR SCIENCE AND TECHNOLOGY IN APPLIED INFORMATICS OF SOUSSE

Société anonyme

Au capital de 3 500 000 DT

Siège social : Complexe Immobilier Lake Tower, 8ème Etage Bureau E05 - Angle Avenue Beji Caied Essebsi et la Feuille d'Erable-les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1705772Q

Messieurs les actionnaires de la société APICEM - PRIVATE INSTITUTE FOR SCIENCE AND TECHNOLOGY IN APPLIED INFORMATICS OF SOUSSE, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 01 juillet 2024 à neuf heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs au même exercice;

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs ;

8. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

10. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

11. Questions diverses;

12. Pouvoir pour formalités.

En cas d'empêchement d'un actionnaire d'assister personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire, il peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par un mandataire, dûment habilité à cet effet.

Les documents nécessaires à l'assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à compter du 6 juin 2024, et ce conformément aux dispositions légales.

2024401526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIZERTE CAP 3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22.500.000

Siège social : 1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

Registre de commerce : N°B2427432006

MF : 0961305L

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de Bizerte CAP 3000 qui se tiendra le jeudi 27 Juin 2024 à 16 heures, aux bureaux de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle

2- Lecture et approbation du rapport établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

3- Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de la société Bizerte cap 3000 de l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

8- Renouvellement des mandats des administrateurs pour la période 2024-2025-2026.

9- Pouvoir et formalités.

2024401527SANB3

Convocation à l'AGO

Société Club Invest Méditerranée - SICAF

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 D

Siège social sis au n°130, Avenue Louis Braille, Cité El Khadhra, 1003 Tunis

IU : 1153831N

Mesdames / Messieurs les actionnaires,

Vous êtes priés d'assister deux assemblées générales ordinaires de la société qui auront lieu au siège de la société, le 15 juillet 2024 à 10 heures et à 11h30 pour statuer sur les ordres du jour suivants :

1/ Première assemblée :

1. Entériner le retard de tenue de l'assemblée

2. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2019 à 2021;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021 et sur les conventions réglementées

4. Approbations des dits états financiers

5. Affectation des résultats,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Renouvellement et nomination des administrateurs

8. Nomination du commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour formalités

2/ Deuxième assemblée:

1. Entériner le retard de tenue de l'assemblée

2. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2022 et 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers des exercices 2022 et 2023 et sur les conventions réglementées

4. Approbations des dits états financiers

5. Affectation des résultats,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Situation BATIGEST SARL

8. Pouvoirs pour formalités.

2024401534SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

La deuxième convocation

SOCIETE KAIROUAN DE TRICOT ET D'EXPORT "PULLOVEX" - SARL

Capital : 60.000

MF : 0539448T/A/M/000

Deuxième Assemblée Générale extraordinaire de la société KAIROUAN DE TRICOT ET D'EXPORT PULLOVEX

Chers associés,

J'ai l'honneur de vous convoquer pour la deuxième fois à l'Assemblée Générale extraordinaire de la société KAIROUAN DE TRICOT D ET D'EXPORT PULLOVEX qui se tiendra le 19/6/2024 à 16h30 à l'avenue perle du sahel Immeuble Jawhara App 33 Khezema Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la gérance

- Mise à jour statuts

- Confirment de toutes les résolutions du PV du 14/12/2023 et 15/12/2023.

- Décision de céder tous les actifs de la société pour rembourser les dettes accumulées.

La participation à cette Assemblée Générale extraordinaire concerne tous les associés.

En attendant une réponse à cette invitation, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération et de mon respect.

2024S00811SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HMANI DE PECHE S.A.R.L.

Capital social : 15.000 Dinars

Siège social : Nouveau port de pêche - Sfax

M.F : 764775P

Les associés de la «SOCIETE HMANI DE PECHE» sont invités pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Jeudi 11 Juillet 2024 à 10 heures au Bureau de l'expert comptable AZABOU Abdelfettah, sis à Imm El Manar Bloc A, 4ème Etage n°27 - Sfax, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard du déroulement de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2022

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats

- Quitus au gérant

- Questions diverses.

Selon l'article 128 du code des Sociétés Commerciales, les états financiers et les documents comptables sont actuellement disponibles au bureau de l'expert comptable AZABOU Abdelfettah, et chaque associé peut donc, à tout moment, consulter les documents visés ci-dessus sur place.

Chaque associé peut également poser des questions écrites au gérant.

2024X00773SRLB3

Sociétés communautaires

Note d'information

Entreprise civile Le Paradis Caché

Capital : 10 200.000 dinars

Vu le décret n°15 de l'année 2022 relative aux entreprises civiles et conformément à l'article 32 de décret susvisé,

L'instance constitutive de l'entreprise civile locale «Le Paradis Caché» informe tous ses membres que l'assemblée générale de constitution de la société se tiendra le 29/6/2024 à 9h30 à Commune Maagoula Béja dont l'ordre de jour est le suivant :

- L'approbation du règlement interne de la société.

- Election des membres du conseil d'administration de la société.

- Désignation d'un commissaire au compte pour une période de 3 ans renouvelable une seule fois.

Cette note d'information est considérée comme une invitation, et pour ceux qui veulent présenter leur candidature pour devenir membre au

conseil d'administration, ils doivent déposer leurs demandes (Annexe 7) chez le siège social de l'entreprise accompagné par une copie de la carte d'identité nationale et ce avant 8 jours de la date de la l'assemblée générale.

2024R01611SODB3

Assemblée Générale Electorale du

Conseil d'Administration de la Société Communautaire Locale d'Agriculture et de Stockage Sidi Salah de la délégation de Sened

Nom de l'entreprise : Société Communautaire Locale d'Agriculture et de Stockage Sidi Salah de la délégation de Sened

Type : Société locale

Capital : 10 000 Dinars

Adresse : Dhokara Sidi Salah Aliem, délégation de Sened, Gafsa

Email : abbadi-besma@yahoo.fr

La commission fondatrice de la Société Communautaire Locale d'Agriculture et de Stockage Sidi Salah de la délégation de Sened annonce la convocation à une assemblée générale électorale pour le conseil d'administration de la société, le lundi 01/7/2024 à 10 h au siège de la société à Sidi Salah Aliem, délégation de Sened.

Cette assemblée a été reportée après l'annulation de l'assemblée générale électorale initialement prévue pour le 7 juin 2024. Il est à noter que les candidatures pour le conseil d'administration de la société ont été clôturées à la date des précédentes annonces publiées dans le journal "Al-Chourouk" du 17 mai 2024.

L'invitation est ouverte à tous les souscripteurs de la Société Communautaire Locale pour assister à l'assemblée générale électorale.

2024R01620SODB3

Autres sociétés

Assemblée générale

Société Mutuelle de Service Agricole

«ETTAOUFIK» Moknine

M. CNSS : 62862-36

MF : 0002255600/D/M/N

Le conseil d'administration de la société mutuelle de service agricole «ETTAOUFIK» à Moknine porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale à l'exercice de l'année 2022 se tiendra le mercredi 3 juillet 2024 à dar Elmounadhamet à Moknine à inscription sera à partir de 8H jusqu'à 10 h du matin.

Ordre du jour :

- Inscription présence des adhérents

- Ouverture de l'assemblé avec suivi de présence

- Lecture du rapport moral et financier relatif à la gestion de l'année 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à la gestion de l'année 2022

- Approbation des rapports moral et financier et des comptes de l'année 2022

- Quitus aux gestionnaires

- Proposition des mérites

- Réactualisation de la liste des adhérents.

- Clôture de l'assemblée.

Les PV des réunions du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers peuvent être consultés par les adhérents 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale au siège de la société.

NB :

- Se prémunir d'une pièce d'Identité officielle.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayant droit majeurs ou ses ascendants.

2024S00798SODB3

Assemblée générale ordinaire 2023

Société mutuelle de base service avicole «COSAS»

Siège Immeuble Mahsouna Sfax

Le Président du conseil d'administration de la société mutuelle de base Service avicole «Cosas» sis à la route Laffrane - immeuble Mahsouna, bloc «C» Bureaux n°1 a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire qui sera le lundi 15 juillet 2024 à 9 heures du matin au siège de la société mutuelle à immeuble mahsouna de Laffrane Sfax au sujet de l'ordre de jour suivants :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2023

- Lecture des rapports de commissaire aux comptes exercice 2023

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par assemblée générale.

2024X00777SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Mohamed Ben Messaoud AMRI : sa veuve Jalila Chaibi et ses enfants Khaled, Houda et Yassine annoncent la perte du titre de propriété 03/32714 en date du 29.12.2009 relatif aux 42070 parts revenant au Feu dans le TF n°19877 Mahdia et ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale du titre de propriété perdu.

Toute opposition est recevable à leur domicile sis au n°04, Rue Imam MALEK, Ben Arous.

2024R01545DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Ali ben Abdallah ben Ahmed ben Abdallah n° de la CIN 01324311 déclare qu'il a perdu ses contrats de propriété de deux terrains situés à Hencha Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim le premier daté le 26 avril 2013 et le deuxième daté le 15 juillet 2013 qu'ils prétend avoir deux nouveaux titres qui remplace le premier.

Celui qui a un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim place 02 Mars Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X00769DIVD2

Avis

Monsieur Hamza Wajdi annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 430 mètres carrés situé à la route Sidi Mansour

Mil 11 Sfax qui était fait le 26 juillet 2017 enregistré le 5 octobre 2017 n°M049692 à l'attestation du deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Feki Abdelmajid a été perdu et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette Publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2024X00770DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Prima Huiles dont le siège social est situé à la route d'Agareb au Km 15 (à proximité de la route nationale N°14) à la localité Sghar de la délégation d'Agareb du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-0005836 en date du 23 Avril 2024 en vue d'obtenir

une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de conditionnement des huiles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité d'Agareb.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le premier délégué chargé de la gestion des affaires du gouvernorat de Sfax ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Agareb ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société TEINTURERIE FINISSAGE MEDITERRANEENS dont le siège social est situé à la rue Bechir Saidane à la zone industrielle Bir El Kassâa - 2059 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°180 en date du 21 Juin 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de teinture, blanchissement et traitement des matières textiles, située à l'adresse citée ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Beja

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1491 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Beja;
- Vu le décret n° 96-2037 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Beja;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Beja porte à la connaissance du public qu'en date du **02 mai 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Beja.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Beja, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Henchir El Meleh	Béja Sud	65316	**Nord :** Carriere **Sud :** Impasse et T.F N° 14907 **Est :** Partie du T.F N° 14907 **Ouest :** Partie du T.F N° 14907	D.P.E 776
Rue Kheireddine	Béja Nord	301	**Nord :** Consructions **Sud :** Rue Kheireddine **Est :** Partie de la (B.N.A) **Ouest :** Mosquée de Juif	D.P.E 780

2024R01622MINA4

ASSURANCES BIAT

Immeubles Assurances BIAT Les Jardins du Lac (Lac II)
1053 les Berges du Lac, Tunis
R.C B 160631997
Tél.: (216) 31 300 100
Fax:(216) 71.197.810
general@assurancesbiat.com.tn
www.assurancesbiat.com.tn

LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

Tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'AGO du 30 Mai 2024

(En dinars)

Actifs du Bilan	Montant brut Au 31/12/2023	Amortissement & Provisions Au 31/12/2023	Montant net Au 31/12/2023	Montant net Au 31/12/2022
Actifs incorporels	3 338 363	(2 717 080)	621 283	490 075
Actifs corporels d'exploitation	5 748 936	(4 748 707)	1 000 229	734 797
Placements	742 748 820	(3 634 016)	739 114 804	606 547 148
Part des réassureurs dans les provisions techniques	24 775 196		24 775 196	25 003 819
Créances	32 715 477	(10 450 555)	22 264 922	23 961 985
Autres éléments d'actif	22 350 043		22 350 043	23 048 280
TOTAL	831 676 836	(21 550 358)	810 126 478	679 786 103

Capitaux Propres et Passifs du Bilan	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	69 933 447	59 473 730
Résultat de l'exercice	18 634 577	19 565 700
Capitaux propres avant affectation	88 568 024	79 039 430
Passifs		
Autres passifs financiers	54 236 319	52 796 487
Provisions pour autres risques et charges	500 000	500 000
Provisions techniques brutes	632 335 387	513 091 912
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	14 326 497	14 718 648
Autres Dettes	19 146 582	18 676 458
Autres Passifs	1 013 669	963 169
TOTAL	810 126 478	679 786 103

Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2023	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2023	Opérations Nettes Au 31/12/2023	Opérations Nettes Au 31/12/2022
Primes acquises	94 988 632	(27 765 042)	67 223 590	61 901 881
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 856 026		8 856 026	7 852 855
Autres produits techniques	210 065		210 065	0
Charges de sinistres	(59 127 858)	11 807 747	(47 320 111)	(43 562 002)
Variation des autres provisions techniques	6 384		6 384	(2 213)
Participation aux bénéfices et ristournes	(639 308)	207 411	(431 897)	(306 428)
Frais d'exploitation	(26 856 646)	5 132 234	(21 724 411)	(18 434 970)
Autres charges techniques		(364 347)	(364 347)	(351 428)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	17 437 296	(10 981 997)	6 455 299	7 097 694

Etat de résultat technique de l'assurance Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2023	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2023	Opérations Nettes Au 31/12/2023	Opérations Nettes Au 31/12/2022
Primes acquises	146 257 601	(3 546 039)	142 711 562	113 926 126
Produits de placements	42 245 821		42 245 821	30 741 359
Autres produits techniques	526		526	0
Charges de sinistres	(42 298 641)	631 782	(41 666 859)	(35 784 312)
Variation des autres provisions techniques	(109 124 365)	(99 993)	(109 224 358)	(78 723 450)
Participation aux bénéfices et ristournes	(2 975 269)	1 220 659	(1 754 611)	(426 088)
Frais d'exploitation	(11 579 528)	261 414	(11 318 114)	(10 397 621)
Autres charges techniques				
Charges de placements	(614 518)	(39 584)	(654 101)	(155 851)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	21 911 627	(1 571 761)	20 339 866	19 180 162

Etat de Résultat	31/12/2023	31/12/2022
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	6 455 299	7 097 694
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	20 339 866	19 180 162
Produits des placements	14 126 951	11 989 257
Charges des placements (assurances et /ou réassurances Non Vie)	(719 052)	(299 264)
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance Non Vie	(8 856 026)	(7 852 855)
Autres produits non techniques	172 563	63 291
Autres charges non techniques	(1 360 173)	(740 210)
Résultat provenant des activités ordinaires	30 159 429	29 438 075
Impôts sur le résultat	(9 380 693)	(8 859 823)
Pertes extraordinaires	(2 144 158)	(1 012 551)
Résultat Net de l'exercice	18 634 577	19 565 700

Etat De Flux De Trésorerie	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	8 869 989	8 056 123
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(473 224)	(375 867)
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	(8 581 031)	(8 364 081)
Incidence des variations de taux de change	(17 643)	42 552
Variation de trésorerie	(201 908)	(641 272)
Trésorerie de début d'exercice	5 277 499	5 918 772
Trésorerie de fin d'exercice	5 075 591	5 277 499

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 12 2023

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances BIAT

I. **Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 88 568 024 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 634 577 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.
Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 15 Avril 2024.
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.
Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers
Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie	**FINOR**
Mme Kalthoum BOUGUERRA	**M. Walid BEN SALAH**
Associée	**Associé**

2024401544BCFA5

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

M.F : 14225 P/P/M/000

La MAE assurances publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 Mai 2024.

Les Etats Financiers au 31/12/2023

Actif du BILAN

ACTIF DU BILAN	Montant brut	Amort. & Provisions	Montant net	Montant net Au
	31/12/2023			31/12/2022
Actifs incorporels	4 614 034	2 416 465	2 197 569	778 453
Actifs corporels d'exploitation	23 575 580	16 379 949	7 195 631	6 065 797
Placements	489 150 404	30 630 516	458 519 888	440 547 924
Part des réassurreurs dans les provisions techniques	13 303 044	0	13 303 044	13 799 002
Créances	95 446 881	33 030 564	62 416 318	55 716 530
Autres éléments d'actif	53 166 968	2 032 852	51 134 116	38 853 441
TOTAL	679 256 912	84 490 345	594 766 566	555 761 147

Capitaux propres et passif du bilan

PASSIF DU BILAN	Montant net Au 31/12/2023	Montant net Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	110 595 305	106 759 208
Résultat de l'exercice	250 688	4 154 979
Capitaux propres avant affectation	110 845 992	110 914 187
Passif	483 920 574	444 846 960
Provisions pour risques & charges	2 292 314	6 077 916
Provisions techniques brutes	420 665 972	383 619 479
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	13 398 736	14 203 227
Autres Dettes	32 584 648	27 701 020
Autres passifs	14 978 902	13 245 318
TOTAL	594 766 566	555 761 147

Etat Résultat technique de l'assurance non vie

Etat Résultat technique de l'assurance non vie	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
	31/12/2023			31/12/2022
Primes aquises	168 228 043	20 531 883	147 696 160	132 035 899
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	27 733 016	0	27 733 016	26 424 918
Autres produits techniques	7 954 901	0	7 954 901	8 941 752
Charge de sinistres	120 035 614	697 658	119 337 956	111 266 111
Variation des autres provisions techniques	-4 597 864	0	-4 597 864	-4 321 459
Frais d'exploitation	54 238 941	7 338 750	46 900 190	44 047 797
Autres charges techniques	19 465 968	0	19 465 968	20 162 483
TOTAL	5 577 573	12 495 475	-6 917 902	-3 752 363

Etat Résultat technique de l'assurance vie

Etat de Résultat Technique De L'assurance vie	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	OpérationsNettes	Opérations Nettes
	31/12/2023			31/12/2022
Primes émises et acceptées	16 594 796	95 870	16 498 925	10 668 111
Revenus des placements	3 489 304	0	3 489 304	2 311 858
Charges de sinistres	12 533 335	7 692	12 25 643	8 630 704
Variation des autres provisions techniques	-26 663	0	-26 663	28 728
Frais d'exploitation	5 783 995	5 616	5 778 379	2 635 097
Autres charges techniques	0	0	0	0
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	514 467	0	514 467	320 541
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique				
TOTAL	1 278 965	82 562	1 196 403	1 364 899

Etat de résultat

Etat de Résultat	31/12/2023	31/12/2022
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie *	-6 917 902	-3 752 363
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie *	1 196 403	1 364 899
Revenus des placements	33 043 620	30 999 057
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	0	0
Charges de placements	5 310 604	4 574 139
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie *	27 733 016	26 424 918
Autres produits non techniques	7 616 283	9 104 122
Autres charges non techniques	1 210 255	1 163 775
Résultat provenant des activités ordinaires	684 529	5 552 882
Impôts sur le résultat	433 841	1 397 903
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	250 688	4 154 979
Gains extraordinaires	0	0
Pertes extraordinaires	0	0
Résultat net de l'exercice	250 688	4 154 979
Effet des modifications comptables (nets d'impôt)	-1 429 338	-4 640 752

Tableau des engagements recus et donnés

Tableau des engagements recus et donnés	31/12/2023	31/12/2022
Engagements reçus	141 000	141 000
Engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat De Flux De Trésorerie

Etat De Flux De Trésorerie	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	30 096 694	22 483 544
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-20 085 345	-15 660 176
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-318 883	-4 002 733
Variation de trésorerie	9 692 467	2 820 635
Trésorerie de début d'exercice 2022	11 997 778	9 177 143
Trésorerie de fin d'exercice 2022	21 690 246	11 997 778

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

1- Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **Mutuelle Assurance de l'Enseignement** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023 faisant apparaître un total net de 594 766 566 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 250 688 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période de 21 690 246 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit « avec réserve ».

Nos travaux d'audit ont été limités par certaines insuffisances des procédures de rapprochements bancaires et de justification d'écarts dans certains comptes de la Mutuelle.

En matière de suspens bancaires et comme indiqué dans la note 4 aux états financiers, la Mutuelle a poursuivi les travaux d'assainissement des suspens antérieurs. En attendant le résultat final des travaux d'apurement, la MAE a constaté une provision pour un montant de 2 292 314 DT. Notant que cette provision couvre les suspens en nets.

Ces actions étant en cours à la clôture de l'exercice 2023, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

3- Paragraphe d'observations :

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

Comme indiqué dans la note aux états financiers « F-Notes relatives aux modifications comptables », la Mutuelle a procédé à la correction de certaines erreurs relatives aux exercices antérieurs pour un montant de 1 429 338 Dinars et les a constatés en ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2023. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4- Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Mutuelle.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des faiblesses et insuffisances au niveau du système de contrôle interne et de la gestion des risques de de la Mutuelle.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la Mutuelle.

Tunis, le 24 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

P/CABINET CMC
Sofiene BEN AMIRA

2024401547BCFA5